

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 décembre 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

**2021 DLH 437** Subvention (30 000 €) à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le budget de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, une subvention (30 000 €) à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne sur le projet présenté par l'association dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à la Fondation Abbé Pierre pour le logement des personnes défavorisées, dont le siège est situé 3-5, rue de Romainville (19<sup>ème</sup>), une subvention de fonctionnement d'un montant de trente mille euros (30.000 €) au titre de l'année 2021.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**